



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GDF

Question écrite n° 36953

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie au sujet du rapport Bricq relatif à la structure de Gaz de France. A l'occasion de l'ouverture du marché européen du gaz à la concurrence, il semblerait que le Gouvernement envisage une transformation rapide de Gaz de France en une société anonyme. A l'inverse, plusieurs syndicats défendent l'idée d'une fusion de Gaz de France avec Electricité de France et les Charbonnages de France. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de préparer Gaz de France à l'ouverture du marché européen.

Texte de la réponse

Le secteur gazier se trouve dans une phase d'évolution profonde en Europe et dans le monde. La constitution progressive du « marché intérieur du gaz » au niveau européen apporte certaines réponses à ces défis majeurs. C'est pourquoi la directive européenne sur « le marché intérieur du gaz naturel » a été définitivement adoptée en 1998 par le conseil des ministres de l'Union européenne et le Parlement européen. La directive doit être transcrite en droit français au cours de l'année 2000. Au cours de la négociation, le gouvernement français a su faire prévaloir un nombre important de préoccupations et d'ambitions, notamment en faveur du développement du service public et de l'indépendance de notre politique énergétique. Le Gouvernement a souhaité que l'élaboration d'un projet de loi et de ses textes d'application soit le fruit d'une importante concertation. Cette concertation a été lancée à la fin du mois de juin sur la base d'un « livre blanc » intitulé « Vers la future organisation gazière française ». Environ 18 000 exemplaires du document ont été diffusés par le secrétariat d'Etat à l'industrie. Dans ce cadre, le Conseil économique et social, le conseil supérieur de l'électricité et du gaz et le conseil de la concurrence ont été saisis. Par ailleurs, Mme Nicole Bricq, députée de Seine-et-Marne, a été chargée par le Premier ministre de mener une mission de réflexion et de concertation auprès de l'ensemble des acteurs. Dans ce contexte, le secrétaire d'Etat à l'industrie a eu l'occasion de souligner que l'ouverture progressive et maîtrisée du marché devait répondre à deux préoccupations majeures : moderniser le service public, en prenant en compte notamment les attentes des consommateurs et les préoccupations de sécurité d'approvisionnement sur le long terme ; donner aux opérateurs gaziers français, et particulièrement à Gaz de France, les moyens d'insérer leur action dans un contexte plus ouvert et plus international marqué par des entreprises concurrentes d'une taille considérable. Dans cette perspective, il est essentiel de permettre à Gaz de France de nouer les partenariats nécessaires à son développement vers « l'amont », c'est-à-dire vers la production de gaz, ainsi que vers « l'aval », afin de proposer des offres adaptées aux besoins des clients. La constitution, en concertation avec tous les acteurs, d'un projet industriel ambitieux pour Gaz de France, autour de la constitution d'un solide pôle public ouvert à des alliances et partenariats stables et durables, est de nature à répondre à ces défis majeurs. Cette orientation ne préjuge pas au stade actuel des évolutions possibles pour Gaz de France. Il convient d'évaluer les avantages des différentes solutions proposées par les partenaires au cours de la concertation en vue de permettre à Gaz de France de nouer les liens nécessaires avec des opérateurs pétroliers disposant d'un accès direct à la ressource gazière, tout en confortant les liens historiques qui existent entre EDF et GDF, en particulier à travers la « distribution mixte » qui donne satisfaction aux clients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36953

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6262

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 99